



---

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS 763-07, 780-23 ET 995-01

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville de Rosemère :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 18 août 2025, les règlements suivants :

**763-07 - Règlement amendant le Règlement 763 concernant la rémunération du personnel électoral pour une élection**

**780-23 - Règlement modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur diverses rues**

**995-01 - Règlement modifiant le règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et autres activités de la municipalité pour l'année 2025**

**QUE** ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

**QU'**ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE LE 21 AOÛT 2025.

Le greffier,

Me Alexandre Bélisle-Desjardins